

2020/076

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le **28 OCT. 2020** SLO

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0075-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le vingt trois octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme STALLA à Mme BLANDO.

M. CHRETIEN à Mme WAUCHER.

Mme WAUCHEL à M. PETIT.

M. WERY à M. SEGUIN.

Absents : M. CHALDAUREILLE.BAROCHE.

Mmes DELPLANQUE-GABET et CUVILLIER-BOUILLON.

Secrétaire de séance : M.PETIT.

Objet : CARTE ACHAT PUBLIC.

La commune va effectuer la souscription d'une carte achat public afin de procéder au règlement de certaines dépenses publiques.

Le principe d'utilisation de cette carte est défini par un plafond mensuel de dépenses autorisées qui est fixé à 3 000,00 euros.

L'utilisation de la carte est la même que celle d'une carte bleue, l'établissement bancaire, la caisse d'épargne, procède au règlement lors de l'utilisation de la carte sans que soit nécessaire l'ouverture d'un compte bancaire.

Un relevé d'opérations retrace l'ensemble des dépenses effectuées et sera adressé à la commune afin que le comptable établisse un mandat de régularisation auprès de la trésorerie.

Une commission de 0,70 % du montant de la dépense mensuelle réglée par cette carte sera appliquée.

Le porteur de la carte sera le régisseur de la commune, Madame Catherine DUQUESNE.

La durée du contrat sera de 6 ans, jusqu'au 30 octobre 2026.

Les tarifs du forfait de la carte achat public sont :

Cotisation 1ère carte	30 € / mois
Cotisation Carte supplémentaire	10€ / mois / carte
Commission flux (en % mensuel)	0,70%
Abonnement <u>E-CAP</u>	Compris dans le forfait mensuel

Suite de la délibération 2020/0076

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le 28 OCT. 2020 SLO

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0075-DE

Tarif des autres prestations :

Opposition carte d'achat	Frais à l'acte	14,00 euros
Re-fabrication d'une carte	Frais à l'acte	9,50 euros
Rédition du code secret	Frais à l'acte	7,00 euros
Contestation d'opérations d'achat	Frais à l'acte	25,00 euros
Suppression carte achat	Frais à l'acte	15,00 euros
Paramétrage plafonds Carte	Frais à l'acte	31,00 euros
Formation téléphonique 2 h		200 euros
Référencement fournisseurs par la CEP	Frais à l'acte	31,00 euros

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la mise en place d'une carte achat public avec un plafond mensuel d'achat de 3 000,00 euros.

Accepte les conditions tarifaires énumérées ci-dessus.

Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 OCT. 2020
Le Maire,

